

(voir page 1158) ou dans les universités du Canada; ceux qui se sont enrôlés pour une période de service à court terme accomplissent leur instruction au *Venture*, à Esquimalt (C.-B.). Tous les élèves-officiers reçoivent une formation pratique à bord des navires de la flotte, au cours de diverses périodes de l'année. Le programme des Divisions universitaires d'instruction navale a pour objet de former des officiers subalternes, destinés à servir dans les forces de la Réserve et les forces régulières de la Marine. Les élèves-officiers doivent suivre deux périodes d'instruction d'hiver, deux d'été, ainsi que certains cours déterminés.

Le 30 septembre 1964, environ 828 recrues étaient à l'instruction, 1,745 hommes recevaient une formation dans diverses spécialités, tandis que 655 élèves-officiers et 217 officiers suivaient des cours.

**La Réserve de la Marine royale du Canada.**—Ce sont les 17 divisions navales au Canada qui s'occupent principalement du recrutement et de l'instruction des officiers et hommes de la Réserve de la Marine royale du Canada sous la direction générale du commandant des divisions navales, dont le quartier général se trouve à Hamilton (Ont.) Des divisions navales sont établies dans les centres suivants:

St-Jean, (T.-N.), *Cabot*  
 Charlottetown (Î.-P.-É.), *Queen Charlotte*  
 (doit être fermée le 31 déc. 1964)  
 Halifax (N.-É.), *Scotian*  
 Saint-Jean (N.-B.), *Brunswick*  
 Québec (P.Q.), *Montcalm*  
 Montréal (P.Q.), *Donnacona*  
 Toronto (Ont.), *York*  
 Ottawa (Ont.), *Carleton*

Kingston (Ont.), *Cataraqui*  
 Hamilton (Ont.), *Star*  
 Windsor (Ont.), *Hunter*  
 Port Arthur (Ont.), *Griffon*  
 Winnipeg (Man.), *Chippawa*  
 Saskatoon (Sask.), *Unicorn*  
 Calgary (Alb.), *Tecumseh*  
 Vancouver (C.-B.), *Discovery*  
 Victoria (C.-B.), *Malahat*

Les divisions navales sont commandées par des officiers de réserve et chargées de l'instruction élémentaire et de l'instruction spécialisée des officiers et hommes de la Réserve de la Marine royale du Canada. L'instruction en mer des recrues de la Réserve se donne pendant l'été au Centre d'instruction des Grands lacs, à Hamilton.

**Le Corps royal canadien des cadets de marine.**—Ce corps, qui est placé sous le patronage de la Ligue navale du Canada et administré par la Marine royale du Canada, comprend 167 unités autorisées; celles-ci sont dirigées par 16 officiers de marine, qui relèvent du commandant des divisions navales. L'instruction est donnée par les officiers du Corps royal canadien des cadets de marine. Au cours de l'été, deux établissements d'instruction,—le *Cornwallis*, sur la côte est et le *Quadra*, sur la côte ouest,—reçoivent officiers et cadets pendant des périodes d'instruction de deux semaines. En outre, certains cadets ayant fait l'objet d'une sélection suivent un cours de sept semaines aux établissements de la Marine. Durant l'année, l'instruction en mer est donnée à bord de divers navires de la Marine royale du Canada. En août 1964, l'effectif du Corps était de 1,065 officiers et de 9,066 cadets.

## Sous-section 2.—L'Armée canadienne

**Fonctions et organisation.**—Dans le cadre du programme de la défense nationale, l'Armée canadienne a pour fonction de fournir du personnel aux forces de l'OTAN qui se trouvent outre-mer et de les appuyer, d'apporter son concours et son appui à la défense régionale de l'Amérique du Nord, de fournir aux Nations Unies les troupes armées qui peuvent être requises, ainsi que d'entreprendre, au besoin, des opérations de survie au Canada. Le chef de l'état-major de la Défense, siégeant au Quartier général des forces